Coloré:-21 ½c la livre. 21 ¾c la livre. 20 ¾c la livre.

\$12.50 à \$13.50 la tonne. \$11.00 à \$12.00 la tonne.

41c la douzaine 32c la douzaine
27c la douzaine

..... 80c par 80 lbs. 75c à 80c par 90 lbs. 90c " 95c "

nne Fermière" uillet 1928

Fermière" de juillet vient de ous offre de belles pages qui ménagère et la fermière aussi e qu'à la campagne. M. Al arle du dernier festival des la chanson du terroir à Qué-é Uldéric Beaulieu, de Monté Uldéric Beaulieu, de Mont-e une élégante et forte disses-'Agriculture, sa noblesse, ses-t sa nécessité'. Madame hé parle du tissage remis en nos campagnes. Mile Véro-présente les programmes des fegionales de Fermières qui se juillet à Beauceville et Péri-Maria Boivin, de St-Alexan-lle, donne im joli travail sur espoir de demain''. M. Dési-vite à protéger nos amis, les in plusieurs articles et poésies ces pages de lecture saine, our le cœur et pour l'esprit et nt illustrées.

at illustrées. nt illustrees.
me à "La Bonne Fermière"
lique somme de .50 sous par adressant à l'Administration, I 19, Faubourg St-Jean-Bap-

t par le C.N.R.

e Bulletin de la Ferme

LA LOI POUR TOUS

Consultations légales, par Charles-F. Letarte avocat du barreau de Québec

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: 10 Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation: c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné: 20 Les questions doivent être adressées directement au Bulletin: 30 Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et les avocats: 40 Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des honoraires.

LE BULLETIN DE LA FERME

A PROPOS DU CHANGE.—Réponse à J. A. L.— G. Je voudrais bien savoir si les cimployés de banque ont le droit de ne pas tenir compte de la différence du change de la monaie étrangère avec la nôtre et cela à leur profit. Ont-ils le droit de donner le change en monaie étrangère ?

Comment avoir de plus jolis yeux

Des milliers et des milliers de femmes intelligentes ont amélioré l'apparence de leurs yeux avec MURINE. Cette lotion depuis longtemps éprouvée rafraichit et donne nouvelle vigueur aux yeux pesants, fatigués—elle leur donne nouvelle vie et pour égoutter le chemin lui-même mais aussi les terrains avoisinants. Dans les circonsacres nous les rains avoisinants. nouveau lustre. MURINE ne contient ni belladone ou autres ingrédients nuisibles. Essayez-la.



issueires, concernant few tons qui gouvernant, 188 choses de la vie rurale. Les cas extraordinates, on qui maccessiterainent ame issugue chude, sont choses a traiter entre le correspondant et les avocates; 46 Si le correspondant desire um réponse immédires, pour contrait en contrait de la company de la compan

l'auteur des dommages avant de tenter quoi que ce soit contre lui.

FAILLITE.—Réponse à J. B. L.—Q. J'ai vendu une terre il y a quinze ane sur laquelle paraisune hypothèque. L'es propriètaire de ce terrain a fait cession de see biens dernièrement. Est-il obligé de reprendre la terre et de me payer le prix de vente?—Cet homme possédait un roulant évalué à une centaine de piastres. Dois-je assister à l'assemblée des créanciers?

R. Notre cerrespondant a le droit d'assiter à l'assemblée des créanciers et de réclamer une part de sa dette que s'il n'a pas été payé complètement lorsqu'il a fait vendre la ferme de son débiteur sur laquelle celui-ci avait une hypothèque. Il n'est pas douteux que notre correspondant a le droit de réclamer la différence entre le prix de vente et le montant complet de son capital et de ses feais et qu'il peut conséquemment faire une réclamation auprès du liquidateur pour la somme qu'il a ainsi perdue lors de la vente.

DROITS DU VOISIN.—Réponse à P. T.—Q. Ai-je le droit d'empêcher mon voisin de déverser l'eau de sa terre sur le chemin de front qui est à ma charge. Cette eau s'écoule par le fossé du chemin?

R. Les fossés du chemin sont faits non seulement

FRAIS D'ACTION.—Réponse à J. O. M.—

Q. L'ai pris une action contre une compagnie pour le montant de mon salaire et dont l'ai reçu une partie avant que l'action soit signifiée. Al-je le droit de continuer mon action sans risquer que les frais me soient réclamés?

("IR" A partir du moment ou l'action à rid intentée, l'imbre à la cour, il tiet permis à notre correspondant s'il peut preuver que sen dichiteralmica setusé paiement de réclamer son seulement les frais de l'action avant signification, mais si son débiteur

NOUS METTONS A VOTRE DISPOSITION UN ,

SERVICE D'IMPRESSIONS

des mieux outillés de la ville - pouvant exécuter tous genres d'impressions tels que:

Brochures - rapports - factume catalogues — en-têtes de lettres -- circulaires enveloppes factures-etc.

LE SOLEIL LTEE

(Département de l'Imprimerie)

ne lui a pas remis le plein montant, il peut prendre une indemnité à part des dommages dont il aurai action pour la balance qui lui est due. L'action pour la balance qui lui est due. L'action pu souffrir en vertu du principe que chacun est ma i nant les frais du débiteur.

Gens de la

campagne

et du district

FAITES **IMPRIMER**

- AU -

"SOLEIL

Nos prix sont bas!

DEMANDEZ NOS COTATIONS

CLOTURE DE CHEMIN.—Réponse à J. D.—
Q. Il y a quelques années un propriétaire d'une ferme située vis-à-vis de la mienne m'a faitaviser par le conseil municipal d'avoir à clore une certaine étendue de terrain sur mon demi-lot en face du chemin public. J'ai appris plus tard que ce voisin n'avait pas le droit de m'obliger à ce travail que dois-je faire?

CONTENANCE D'UN TERRAIN.—Réponse à A. M.—Q. J'ai acheté une terre dont la content de quarte arpents et demi, sa dimension a été indiquée sur le contrat. Or je constate par le fair qu'un chemin de fer voisin n'avait pas le droit de m'obliger à ce travail que dois-je faire?

woisin a'avait pas le droit de m'obliger à ce travail que dois-je faire?

R. C'est la règle générale qui s'applique lorsqu'il s'agit d'un chemin de front et que chaque propriétaire doit elôturer le devant de son terrain. Dans les circonstances, notre correspondant a le droit d'obliger son voisin à le rembourser du travail qu'il n'était pas tenu de faire en vertu du code municipal et des règlements de la municipalité.

INDEMNITÉ.—Réponse à P. A. L.—Q. Je possède un terrain borné à marée basse, Ai-je le droit d'empécher qui que ce soit de prendre du sable sur la rive par le fait que eccl cause des torts à la plage que je possède. Aurais-je le droit de réclamer une certaine somme pour le sable en question?

R. Il semble que pour des fins d'utilité publique il soit permis d'entrer sur un terrain et d'y prendre ce qui est nécessaire pour construire ou améliorer un chemin public. Cependant et dans tous les cas il doit être tenu compte des domanges dont soufre le propriétaire. Dans les circonstances il nous parait que si ce sable est employé à d'autres fins que pour la voirie notre correspondant peut réclamer la contrait fait la lei des parties et toute personne qui volontairement et sans raison sérieuse viole un contrat est passible des dommages.

ENVOYEZ votre CREME

où vous êtes assuré de recevoir, en tout temps de l'année, les plus hauts prix du marché

Nous payons trois sous supplémentaire la livre de gras pour la crème douce

Renseignements fournis sur demande.

NEW MONTREAL DAIRY CO., LID

1200 AVE PAPINEAU MONTREAL

PACIFIQUE CANADIEN

Si vous êtes indécis où aller pour votre prochain voyage, écrivez ou venez nous voir. Tous les renseignements possibles vous seront donnés avec plaisir, et nous préparons divers itinéraires

Bureau des billets du Pacifique Canadien à Québec: 30 rue St-Jean, Tél. 2-0093; Château Frontenac, tél. 2-1840 et Gare du Palais, tél. 2-0663.

Adressez-vous à C.-A. Langevin, Agent Général, Gare du Palais, Québec, ou à R. G. Amiot, Agent de District, Gare Windsor,